



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 6 MAI 2023
À GATINEAU ET EN VISIOCONFÉRENCE**

Étaient présents :

Kévin Roy
Mélanie Laviolette
Benoit Champagne
Annie Goudreau
Anne-Marie Martel
Jacinthe Malo
Christian Heppell
Mélicia Grenon

Corinne Payne, directrice générale
Emmanuella Blé, secrétaire générale, de 13h à 17h
Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques, par visioconférence, de 14h à 17h

Aussi présents par visioconférence :

Marie-Pierre Drolet, MEQ, de 16h à 17h
Mélisa Deslandes, MEQ, de 16h à 17h
Mathieu Dion, MEQ, de 16h à 17h

Le 6 mai 2023, à 13h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Kévin Roy.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1. Du 25 mars 2023
 - 3.2. Du 14 avril 2023
4. Instances corporatives
 - 4.1. Mise à jour des travaux du Comité d'éthique
 - 4.2. Déroulement du Grand-rendez-vous des parents, du CG et de l'AGA du 3 juin 2023
 - 4.3. Évaluation du CG du 15 avril 2023
 - 4.4. Plan d'action
 - 4.4.1. Rapport annuel

- 4.4.2. Rapport sur les agents de mobilisation
- 5. Rapport du Président
- 6. Rapport du Trésorier
 - 6.1 États financiers préliminaires 2022-2023
- 7. Rapport de la représentante aux affaires anglophones – reporté
- 8. Rapport de la direction générale
 - 8.1. Ressources humaines
 - 8.2. Ressources financières
 - 8.2.1. Budget 2022-2023
 - 8.2.2. Projections 2023-2024
 - 8.3. Ressources informationnelles
 - 8.3.1. Nouvelles obligations pour la transparence des entreprises
 - 8.4. Ressources matérielles
 - 8.4.1. Suivi du déménagement de la FCPQ
- 9. Axe Leadership de la Fédération
 - 9.1. Indicateurs – reporté
 - 9.2. Points pour discussion
 - 9.3. Points pour décision
- 10. Axe Mobilisation des membres
 - 10.1. Indicateurs – reporté
 - 10.2. Points pour discussion
 - 10.3. Points pour décision
 - 10.3.1. Mise à jour sur la SNEP – statistiques et comité de sélection
 - 10.3.2. Mise à jour sur le 50^{ième} de la FCPQ
- 11. Axe services aux membres
 - 11.1. Indicateurs – reporté
 - 11.2. Points pour discussion
 - 11.3. Points pour décision
 - 11.3.1. Mise à jour sur le plan d’accompagnement des PPP
- 12. Axe Porter la voix des parents
 - 12.1. Indicateurs – reporté
 - 12.2. Points pour discussion
 - 12.2.1. Actualités
 - 12.2.2. Présentation des travaux de révision de la Politique-cadre « Pour un virage santé à l’école »
 - 12.3. Points pour décision
 - 12.3.1. Sommaire de l’atelier sur le plan de lutte contre l’intimidation et la violence
- 13. Varia
 - 13.1. Autoévaluation du Comité exécutif
- 14. Prochaine Rencontre
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1977

Il est proposé par Christian Heppell
Et résolu à l’unanimité

QUE l’ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais pour des raisons pratiques, les points seront abordés dans l’ordre suivant : 1, 2,3, 4.1 à 4.3, 8, 12, 5, 6.1., 4.4 et la suite des points sera traitée dans l’ordre.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1. Du 25 mars 2023

Dépôt et présentation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2023 (ANNEXE I).

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1978

Il est proposé par Mélissa Grenon
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3.2. Du 14 avril 2023

Dépôt et présentation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 (ANNEXE II).

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1979

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. INSTANCES CORPORATIVES

4.1. Mise à jour des travaux du Comité d'éthique

La secrétaire générale fait un rapport aux membres sur les travaux du Comité d'éthique. À la demande du Comité exécutif, les membres du Comité d'éthique se sont réunis pour terminer les travaux de rédaction du Code d'éthique.

Les prochaines étapes consistent à faire une relecture du Code avec un comité restreint constitué notamment de la directrice générale et de la directrice des communications et des affaires publique et de finaliser la mise en page.

4.2. Déroulement du Grand Rendez-vous des parents, du CG et de l'AGA du 3 juin 2023

La directrice générale fait une mise à jour sur les inscriptions au Grand Rendez-vous des parents, le CG et l'AGA du 3 juin 2023.

Un des membres soulève qu'il n'avait pas compris qu'il fallait s'inscrire aux deux événements. Les membres proposent de souligner dans le Délégués Express qu'il faut s'inscrire aux deux événements.

4.3. Évaluation du CG du 15 avril 2023

La directrice dépose la synthèse des évaluations du CG du 15 avril dernier (ANNEXE III). Il en ressort que l'évaluation des délégués et déléguées est positive.

4.4. Plan d'action (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 6.1)

La directrice générale présente la proposition de plan d'action. Les membres du Comité exécutif proposent les changements suivants :

- ajouter le PRI avec le P294 ;
- ajuster le plan d'action pour que l'accompagnement des membres du comité exécutif aux comités de parents soit exceptionnel ;

La proposition de plan d'action est acceptée et la directrice générale peut commencer à développer un budget. Il sera adopté à la prochaine rencontre du comité exécutif après changement.

4.4.1 Rapport annuel

La présentation du rapport annuel est reportée au 18 mai 2023. Les cibles pour la prochaine année seront établies au cours du Lac-à-l'épaule en septembre 2023 avec les membres du Comité exécutif qui seront en poste.

4.4.2 Rapport sur les agents de mobilisation

La directrice générale et les membres discutent du projet-pilote sur les agents de mobilisation.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 12)

Le président présente son rapport.

6. RAPPORT DU TRÉSORIER (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 5)

6.1. États financiers préliminaires 2022-2023

Le trésorier présente le suivi des revenus et dépenses intérimaires au 31 mars 2023 (ANNEXE IV). Le trésorier et la directrice générale répondent aux interrogations d'un membre sur l'état de certains comptes.

À la suite de cette présentation, la directrice générale confirme que, conformément à ses obligations et responsabilités reliées à ses fonctions de directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec, toutes les mesures à sa disposition ont été prises afin d'assurer l'exactitude des données financières produites au 31 mars 2023 ainsi que le respect des obligations légales y étant reliées.

7. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AUX AFFAIRES ANGLOPHONES – REPORTÉ

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 4.3)

8.1. Ressources humaines

Huis clos

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1980

Il est proposé par Annie Goudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1981

Il est proposé par Jacinthe Malo
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

8.2. Ressources financières

8.2.1. Budget 2022-2023

Plus d'informations seront communiquées aux membres à la prochaine rencontre du Comité exécutif.

8.2.2. Projections 2023-2024

Plus d'informations seront communiquées aux membres à la prochaine rencontre du Comité exécutif.

8.3. Ressources informationnelles

La secrétaire générale informe les membres de nouvelles mesures mises en place par le gouvernement via *la Loi modifiant la loi sur la publicité légale* (ANNEXE V). Désormais, les administrateurs des entreprises ayant l'obligation de s'enregistrer au Registraire des entreprises du Québec doivent fournir une pièce d'identité officielle lors de la déclaration annuelle ou de mise à jour. Ces mesures s'appliquent à la Fédération en tant qu'OBNL. Les entreprises qui ont déjà produit leur déclaration annuelle au 31 mars 2023 peuvent fournir les nouvelles informations lors de la production de leur prochaine déclaration de mise à jour annuelle. La secrétaire générale reviendra auprès du Comité pour obtenir les informations demandées en vue de la déclaration annuelle au mois d'août.

8.4. Ressources matérielles

8.4.1. Suivi du déménagement de la FCPQ

La directrice générale fait un rapport aux membres sur le déménagement des bureaux de la FCPQ.

Pour ce qui est du processus de vente du bâtiment de la FCPQ, la secrétaire générale informe les membres qu'une résolution est nécessaire en vue d'autoriser dûment la directrice générale à signer l'acte de vente.

CONSIDÉRANT la résolution #2204 – CE – 1855 du 30 avril 2022 du Comité exécutif autorisant les démarches pouvant mener à la vente du bâtiment avec l'aide des ressources professionnelles nécessaires, sous toutes réserves et que les gains générés par la vente soient sécurisés en fiducie ou d'une autre façon pour qu'ils demeurent destinés à la mission de la FCPQ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette résolution, un mandat a été confié à l'agence de courtiers immobiliers CBRE Limitée en vue de procéder à la mise en marché du bâtiment de la FCPQ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en marché du bâtiment de la FCPQ a conduit à une offre d'achat de Les Résidences 3 ormes inc. en date du 15 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la résolution #2211 – CE – 1917 du 7 novembre 2022 du Comité exécutif autorisant la directrice générale à procéder aux négociations nécessaires en vue de la vente du bâtiment aux conditions suivantes :

- Prix d'achat de 650 000\$
- Signature de l'acte de vente à partir du 1er avril 2022
- Prise de possession flexible afin de faciliter la relocalisation des bureaux de la FCPQ après la vente et possibilité de location du bâtiment après la passation de titre, jusqu'au déménagement de la FCPQ dans ses nouveaux bureaux

et autorisant la directrice générale à accepter ou refuser l'offre d'achat, selon les circonstances;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat pour le bâtiment de la FCPQ a été acceptée le 18 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat prévoit que le contrat de vente doit être signé en présence du notaire de l'acheteur, au plus tard le 1^{er} juin 2023;

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1982

Il est proposé par Anne-Marie Martel

DE donner à la directrice générale la procuration et les autorisations nécessaires pour représenter et agir au nom de la Fédération des comités de parents du Québec inc. en vue de la signature de l'acte de vente du bâtiment situé au 2263, boulevard Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4 et de la finalisation de la transaction immobilière.

ADOPTÉ sur division

Jacinthe Malo demande le vote sur la proposition d'Anne-Marie Martel.

Pour : 7

Contre : 1

Jacinthe Malo est contre la proposition.

La secrétaire générale informe également les membres qu'il y aura des changements sur la date de mise en place de la Fiducie destinée à sécuriser les gains générés par la vente. La date de la création de la fiducie est maintenant estimée au mois d'août 2023. La directrice générale donne plus de détails sur les raisons de ce changement et explique que cela est dû notamment au manque de temps et de ressources.

Après discussion,

CONSIDÉRANT la résolution #2204 – CE – 1855 du 30 avril 2022, par laquelle le Comité exécutif a décidé d'autoriser les démarches pouvant mener à la vente du bâtiment avec l'aide des ressources professionnelles nécessaires, sous toutes réserves et de conserver les gains générés par la vente en fiducie ou d'une autre façon pour qu'ils demeurent destinés à la mission de la FCPQ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches en vue de vendre le bâtiment de la FCPQ sont en entreprises et que la signature de l'acte de vente est prévue au plus tard le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE des délais pourraient être occasionnés dans le processus de création de la fiducie en raison notamment du manque de temps et de ressources ;

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1983

Il est proposé par Christian Heppell
Et résolu à l'unanimité

DE mettre les efforts nécessaires en vue de la création de la fiducie d'ici le 1^{er} juin, date limite de la vente du bâtiment de la FCPQ;

et à défaut,

DE veiller à ce que les gains générés par la vente soient conservés par un autre moyen comme, par exemple, un compte en fidéicomis auprès du notaire instrumentant la transaction, jusqu'à la création de la fiducie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1984

Il est proposé par Christian Heppell

QUE le montant à placer en fiducie soit le résiduel de la vente estimée à 577 750\$.

Annie Goudreau demande le vote sur la proposition de Christian Heppell.

Pour : 2

Contre : 6

Benoit Champagne, Mélissa Grenon, Annie Goudreau, Anne-Marie Martel, Mélanie Laviolette et Kévin Roy sont contre la proposition de Christian Heppell.

La proposition de Christian Heppell est rejetée.

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1985

Il est proposé par Annie Goudreau

QUE le Comité exécutif reporte au 18 mai 2023, date de la prochaine séance du Comité exécutif, la décision sur le montant à conserver en fiducie ou dans un autre mécanisme visant à sécuriser les gains de la vente;

et

QUE la directrice générale fournisse aux membres du Comité exécutif, au plus tard le 18 mai 2023, tous les renseignements nécessaires pour leur permettre de prendre leur décision.

ADOPTÉ

Christian Heppell demande le vote sur la proposition d'Annie Goudreau.

Pour : 6

Contre : 2

Jacinthe Malo et Christian Heppell sont contre la proposition.

La directrice des communications et des affaires publiques se joint à la rencontre à 14h00 par visioconférence.

9. AXE LEADERSHIP DE LA FÉDÉRATION

9.1. Indicateurs – reporté

9.2. Points pour discussion

Aucun point n'est soulevé.

9.3. Points pour décision

Aucun point n'est soulevé.

10. AXE MOBILISATION DES MEMBRES

10.1. Indicateurs – reporté

10.2. Points pour discussion

Aucun point n'est soulevé.

10.3. Points pour décision (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 4.4)

10.3.1. Mise à jour sur la SNEP – statistique et comité de sélection

Les membres ont procédé à la nomination de Jacinthe Malo à titre de représentante du Comité exécutif sur le comité de sélection de l'Ordre de la FCPQ par courriel, le 20 avril 2023.

RÉSOLUTION #2305 — CE – 1986

Il est proposé par Mélissa Grenon
Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la nomination de Jacinthe Malo effectuée par courriel, le 20 avril 2023, à titre de représentante du Comité exécutif sur le comité de sélection de l'Ordre de la FCPQ.

ADOPTÉ

La directrice générale fait part aux membres d'une demande de dérogation du comité de parents du CSS des Portages-de-l'Outaouais pour le prix Argent.

RÉSOLUTION #2305 — CE – 1987

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

D'APPLIQUER la [Politique de reconnaissance de l'engagement parental](#) de la FCPQ
et
DE refuser la demande de dérogation du comité de parents des Portages-de-l'Outaouais
pour le prix Argent.

ADOPTÉ

10.3.2 Mise à jour sur le 50^e de la FCPQ

La directrice générale fait une mise à jour sur le 50^e de la FCPQ.

11. AXE SERVICES AUX MEMBRES

11.1 Indicateurs – reporté

11.2 Points pour discussion

Aucun point n'est soulevé.

11.3 Points pour décision

11.3.1 Mise à jour sur le plan d'accompagnement des PPP

La directrice générale fait une mise à jour aux membres sur le projet de plan d'accompagnement sur les projets pédagogiques particuliers.

12. AXE PORTER LA VOIX DES PARENTS (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 8)

12.1 Indicateurs – reporté

12.2 Points pour discussion

12.2.1. Actualités

La directrice des communications et des affaires publiques présente le projet de règlement sur le vapotage publié le 19 avril 2023 dans la Gazette officielle du Québec (ANNEXE VI). Puisque ce projet de règlement fait écho à certaines demandes de la FCPQ, elle recommande de faire un avis sous forme de lettre pour appuyer le projet de règlement.

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1988

Il est proposé par Anne-Marie Martel
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice des communications et des affaires publique à préparer un avis sous forme de lettre en vue d'appuyer le projet de règlement sur le vapotage publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 avril 2023.

ADOPTÉ

La directrice des communications aborde également le projet de loi n° 397, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes*, déposé par Québec Solidaire, en avril dernier. Elle s'informe auprès des membres quant à la suite que la FCPQ souhaite donner à ce projet de loi, à ce stade-ci. Il est convenu que la FCPQ se penchera sur ce dossier ultérieurement, si le projet de loi est appelé.

La secrétaire générale fait part aux membres qu'une demande d'un comité de parents lui est parvenue en vue de savoir si la FCPQ comptait se prononcer prochainement sur les bris dans le transport scolaire occasionnés par la grève des transporteurs dans plusieurs régions. Annie Goudreau et Christian Heppell informent les membres que les comités de parents des centres de services scolaires des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et des Hauts-bois-de-l'Outaouais travaillent sur une lettre commune qui pourra être partagée aux autres comités de parents dans le Délégués Express. Il est convenu, pour l'instant, de laisser chaque comité de parents concerné faire une intervention dans son milieu et mettre la FCPQ en copie conforme.

Pour finir, la secrétaire générale a préparé un tableau comparatif sur le Projet de loi 23 – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (ANNEXE VII) déposé à l'Assemblée nationale, déposé à l'Assemblée nationale le 4 mai dernier par le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville. Les membres formulent quelques commentaires quant au projet de loi en vue de la préparation d'une grille de consultation. Celle-ci devra prévoir entre autres une question sur la place au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire d'un parent d'élève HDAA et une question sur la possibilité d'élargir le bassin des membres éligibles en vue de permettre la désignation au conseil d'administration d'un parent siégeant au conseil d'établissement.

Après discussion,

CONSIDÉRANT le dépôt du Projet de loi 23 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* déposé à l'Assemblée nationale le 4 mai 2023;

CONSIDÉRANT la [Politique de consultation de la FCPQ](#);

CONSIDÉRANT QUE les dates des consultations particulières sur le projet de loi ne sont pas encore connues, mais qu'il y a de fortes chances que celles-ci se tiennent au début du mois de juin et que la FCPQ soit invitée à y participer;

CONSIDÉRANT les courts délais pour préparer un mémoire relatif au projet de loi;

RÉSOLUTION #2305 — CE —1989

Il est proposé par Anne-Marie Martel
Et résolu à l'unanimité

DE procéder à une consultation visant les délégués et déléguées de la FCPQ et une consultation des membres et ancien membres des conseils d'administration sur le projet de loi n°23, du 12 au 22 mai 2023 en vue de la préparation du mémoire de la FCPQ dans les meilleurs délais.

12.2.2 Présentation des travaux de révision de la Politique-cadre « Pour un virage santé à l'école »

Marie-Pierre Drolet, Mélisa Deslandes et Mathieu Dion du MEQ se joignent à la rencontre à 16h00 par visioconférence.

Les membres du MEQ présentent la Politique-cadre « Pour un virage santé à l'école » aux membres du Comité exécutif et répondent aux questions de ces derniers sur la politique.

12.3 Points pour décision

12.3.1 Sommaire de l'atelier sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La directrice des communications et des affaires publiques présente les réponses à l'atelier du Conseil général du 4 février 2023 sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elle présente notamment les actions que la FCPQ peut faire selon les délégués pour faire du plan de lutte un véritable outil. Les membres proposent que le comité sur la violence et l'intimidation se penche sur ce dossier.

La secrétaire générale et la directrice des communications et des affaires publiques quittent la rencontre à 17h00.

13. VARIA

13.1 Autoévaluation du Comité exécutif

Le lien pour l'évaluation des membres du Comité sera envoyé le lundi le 8 mai et devra être complété au plus tard le 15 mai.

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Comité exécutif aura lieu le 18 mai 2023, à 19h00 via Zoom.

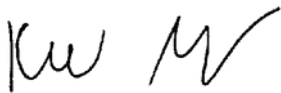
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2305 — CE — 1990

Il est proposé par Christian Heppell
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 20h35.

ADOPTÉ



Kévin Roy, président



Corinne Payne, directrice générale

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE	I	Procès-verbal du 25 mars 2023
ANNEXE	II	Procès-verbal du 14 avril 2023
ANNEXE	III	Synthèse des évaluations du CG du 15 avril 2023
ANNEXE	IV	Suivi des revenus et dépenses intérimaires au 31 mars 2023
ANNEXE	V	Nouvelles mesures prévues la <i>Loi modifiant la loi sur la publicité légale</i>
ANNEXE	VI	Projet de règlement sur le vapotage publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 avril 2023
ANNEXE	VII	Tableau comparatif sur le Projet de loi 23 – Loi modifiant principalement la <i>Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’Institut national d’excellence en éducation</i>